

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLLETS
MAIRIE DES BOUCHOUX
39370 LES BOUCHOUX**

Compte rendu de la réunion du 26 novembre 2021 à 17 H 00 en mairie des Bouchoux

Délégués présents :

- Délégués Choux : Laurent MERMET-AU-LOUIS, Michel RAMBERT
- Délégués La Pesse : Marie Anne Le METAYER, Jean-Christophe LEONARD
- Délégués Les Bouchoux : Jérôme GRECARD

Absent excusé : Karine JEANTET PROST

Secrétaire de séance : Jean-Christophe LEONARD

Approbation du compte rendu de réunion du 22 octobre 2021

A l'unanimité des personnes présentes.

Travaux de réhabilitation de la chaussée à envisager en 2022

Maitrise d'œuvre

Suite à un appel d'offre pour une mission de maitrise d'œuvre et compte tenu des réponses de l'ONF et du SIDEDEC, le syndicat décide de mener lui-même les travaux en s'appuyant sur des compétences en interne.

Financement

Rappel : les derniers travaux sur la route remontent à 2015. A l'époque, pour financer les travaux, le syndicat avait eu recours à un emprunt bancaire. Celui-ci court jusqu'en 2025.

Pour les travaux estimés en 2022, premier devis de l'entreprise TP Bonnefoy à hauteur de 18 399,54 HT – 22 079,45 € TTC. Le syndicat décide de faire une demande de financement DETR.

Un dossier devra être déposé avant le 31 décembre 2021. Si la réponse est favorable, financement envisageable entre 20 à 60% (Catégorie 8).

Par délibération, à l'unanimité, le comité syndical autorise la présidente à monter un dossier de demande de financement.

Quelle que soit la réponse, le syndicat devra décider du mode de financement de ces travaux, soit en négociant un nouvel emprunt, soit en sollicitant les communes, soit un mixte.

Passage du rallye « Neige et Glace »

Le rallye automobile passera le 15 février prochain au niveau de l'entrée sud de la route des Ecollets (intersection avec la D63), les voitures arrivant par Choux.

Sollicitées par les services de Préfecture quant à l'itinéraire du rallye, les communes des Bouchoux et de Choux ont déjà émis un avis défavorable au passage éventuel des véhicules sur la route forestière. Cependant, comme cela s'est déjà passé par le passé, le parcours qui n'empruntera pas la route cette année pourrait être modifié au dernier moment.

Les communes des Bouchoux et de Choux vont donc prendre un arrêté municipal pour interdire la circulation sur la route durant le rallye.

Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe LEONARD